

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 16 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
le 16 septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 10 septembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 2

Absents : 2

Votants : 27

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
M. BUGNAZET : Pouvoir à Mme PRADIER
M. SALGADO : Pouvoir donné à Mme GINET
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

EXCUSES :

Mme JANISSET
M. VALEYRE

ABSENTS :

M. HAURY
Mme REYNAUD

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20250916_D_085

Commission :
Cycle de l'Eau

Objet : Rapport
Annuel 2024 sur le
Prix et la Qualité du
Service public
d'Assainissement
Collectif

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et, par son article L. 1411-3, la réalisation d'un rapport annuel du délégataire en cas de délégation d'un service public.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture

043-244301131-20250916-20250916_D_085-DE
Reçu le 25/09/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif en vertu de l'article L.2224-5 du CGCT
- Adopte le rapport d'activités 2024 du délégataire pour la Station d'Épuration de Saint Didier/La Séauve en vertu de l'article L.1411-3 du CGCT
- Adopte les rapports annuels 2024 des prestataires pour les marchés d'exploitation des Stations d'Épuration de Saint Just Malmont et d'Aurec sur Loire
- Adopte les rapports annuels 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Collectif de chaque commune
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les
jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250916-20250916_D_085-DE
Reçu le 25/09/2025